



HAL
open science

La déontologie à l'entrée de la profession journalistique : le cas des journalistes stagiaires en France

Alexia Cappuccio, Catherine Quiroga, Florian Tixier

► To cite this version:

Alexia Cappuccio, Catherine Quiroga, Florian Tixier. La déontologie à l'entrée de la profession journalistique : le cas des journalistes stagiaires en France. [Rapport de recherche] Commission Européenne - Media Councils in the Digital Age. 2021. hal-03588874

HAL Id: hal-03588874

<https://hal.science/hal-03588874>

Submitted on 25 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

RAPPORT DE RECHERCHE

La déontologie à l'entrée de la profession journalistique : le cas des journalistes stagiaires en France

Alexia Cappuccio
Aix-Marseille Université, IMSIC

Catherine Quiroga
Université Paul Sabatier Toulouse III, LERASS

Florian Tixier
*Université Bordeaux Montaigne, MICA
Université libre de Bruxelles, ReSIC & LAPIJ*

MEDIA COUNCILS IN THE DIGITAL AGE



MEDIA COUNCILS IN THE DIGITAL AGE

Rapport de recherche - France

"La déontologie à l'entrée de la profession journalistique :
le cas des journalistes stagiaires en France"

Novembre 2021

Alexia Cappuccio, Catherine Quiroga & Florian Tixier

SOMMAIRE

P.4

INTRODUCTION

P.7

Représentations

P.11

Négociations

P.16

Tensions

P.20

Jugements

P.24

Enjeux contemporains

P.28

Conclusion

P.29

Les auteur·es

INTRODUCTION

Ce rapport présente les résultats d'une recherche collective sur les représentations et les pratiques de la déontologie en contexte de pré-professionnalisation menée par focus groupes auprès d'étudiant.es en journalisme en France. Sept focus groupes ont été menés par trois chercheur.es entre juin et septembre 2021 auprès de 28 étudiant.es de cinq formations en journalisme françaises délivrant un diplôme de journalisme de niveau master : quatre écoles reconnues par la profession (EJCAM, EJdG, ESJ Lille, IJBA) et un master spécialisé (Master "Journalisme : reportage et enquête" de Sciences Po Rennes).

Cette recherche s'inscrit dans le projet *Media Councils in the Digital Age*, coordonné par l'AIPCE (*Alliance of independent Press Councils of Europe*), à la suite d'une étude menée en 2019 en Belgique francophone¹, avec une visée comparative au niveau européen des résultats obtenus. Dès lors, les objectifs de la recherche sont les mêmes que pour l'étude initiale, à savoir d'analyser la façon dont les journalistes stagiaires sont confronté-es à la déontologie, comment ils et elles se représentent ces enjeux, se comportent par rapport aux normes, les dévient ou les ajustent. Nous avons voulu déterminer si la déontologie est présente, et selon quelles modalités, dans les récits de pratiques d'insertion professionnelle d'étudiant.es en stage. Questionner leurs représentations et pratiques déontologiques présente un intérêt particulier : celui de mettre en lumière les perceptions et les interrogations relatives à la déontologie exprimées par des journalistes en phase de découverte et d'adaptation à l'univers professionnel ainsi qu'aux pratiques professionnelles qui en découlent.

La narration par les étudiant.es de la façon dont les normes et principes déontologiques sont – ou ne sont pas – mis en œuvre durant leur stage permet d'observer leur application, mais également leur éventuelle remise en cause, voire leur non-respect, par les étudiant.es en journalisme. Cette recherche entend permettre de mieux comprendre non seulement les choix et réflexions déontologiques quotidiens des acteur.rices interrogé-es, les représentations mouvantes de la déontologie qu'ils et elles charrient, mais aussi les facteurs qui participent à ces remises en question tels que, par exemple, l'identité éditoriale du média, son environnement économique, son organisation managériale, les dynamiques collectives au sein des rédactions, la façon dont l'individu envisage sa carrière, ainsi que son éthique.

Cette étude n'entend pas donner une évaluation de l'application de la déontologie par les médias ou de son enseignement dans les formations en journalisme concernées. De même, nous tenons à rappeler que les participant.es aux focus groupes sont des étudiant.es en tout début de carrière et que leur regard porté sur la déontologie ne se fonde que sur une approche théorique enseignée au cours de leur formation ainsi que sur une expérience du terrain encore toute jeune et récente. Ainsi, ils et elles ne peuvent être considéré-es comme des observateur.rices scientifiques valides et objectif-ves, tant leurs niveaux de connaissance et de maîtrise des

¹ Florian Tixier, Marie Fierens, Florence Le Cam, David Domingo et al. (2021), *La déontologie à l'entrée de la profession journalistique : le cas des journalistes stagiaires en Belgique francophone*, CDJ Recherches & Enjeux, n°1, 45 pages.

concepts liés à la déontologie et à sa critique sont variés, leur connaissance des normes plus ou moins précise et leurs postures vis-à-vis de la profession journalistique différentes. Contrairement à de nombreuses recherches quantitatives (par questionnaires) menées régulièrement sur l'adhésion aux principes de la déontologie journalistique, tant aux niveaux nationaux et internationaux, notre étude s'inscrit dans une démarche et une analyse qualitatives des paroles recueillies lors des focus groupes.

Les chercheur-es qui ont mené les focus groupes ont suivi un guide d'entretien semi-directif dans lequel plusieurs thématiques devaient être abordées sous la forme d'une discussion ouverte avec et entre les participant-es. Les étudiant-es ont ainsi été invité-es à discuter de leurs représentations de la déontologie journalistique, dans un premier temps, puis à donner des exemples en relation avec leur(s) expérience(s) de terrain. Pour des raisons pratiques liées à l'emploi du temps des étudiant-es et des chercheur-es et à la crise sanitaire, la majorité des focus groupes a été organisée en ligne via Zoom. Un seul focus groupe a pu être mené en présentiel. Dans certains cas, les étudiant-es étaient réuni-es dans la même salle et le ou la chercheur-e était à distance ; dans d'autres, l'ensemble des participant-es était à distance. En raison du contexte de pandémie et d'enseignement à distance de ces 18 derniers mois, nous n'avons pas observé de difficulté majeure à l'organisation en distanciel de ces discussions (logiciels performants et participant-es habitué-es à interagir en ligne les un-es avec les autres). Si l'impossibilité d'organiser les focus groupes selon les modalités "habituelles" en présentiel avait dans un premier temps quelque peu inquiété les chercheur-es, la pratique et les résultats montrent que la transposition en ligne de cette méthodologie n'a pas posé de problème majeur pour le recueil des données et leur analyse dans le bon déroulement de l'étude. Un total de 28 étudiant-es (entre 21 et 35 ans) a pris part à sept focus groupes réunissant de 3 à 5 participant-es chacun, pour une durée moyenne de 75 minutes (durées de 60 à 90 minutes environ)². Les focus groupes étaient animés par un-e chercheur-es/enseignant-e en journalisme extérieur-e à la formation où étaient inscrit-es les étudiant-es de sorte qu'il ne puisse pas y avoir un biais hiérarchique qui se manifeste et que le contexte soit celui d'une discussion et non d'une évaluation des connaissances. Tous les échanges ont été enregistrés et retranscrits intégralement de manière extensive³. Il est à noter qu'il s'est révélé assez difficile de recruter des participant-es pour les différents focus groupes (en raison d'un manque de temps et d'intérêt pour les questions liées à la déontologie principalement). Cependant, à la fin de plusieurs focus groupes, les étudiant-es ont exprimé leur satisfaction d'avoir eu l'opportunité de débattre de questions de déontologie, et les discussions denses enregistrées témoignent de cet intérêt.

Comme indiqué précédemment, quatre des cinq formations appartiennent aux 14 formations de journalisme reconnues par la Commission paritaire nationale de l'emploi des journalistes

² Les échanges ont été anonymisés et les références dans le texte seront faites selon le numéro du focus groupe (par exemple : FG1). Nous tenons à remercier chaleureusement les responsables de formation en journalisme par l'intermédiaire desquels nous avons pu contacter les étudiant-es et qui ont joué un rôle central dans le processus de recrutement.

³ Merci à Emmanuelle Lecerf et Charly Pohu pour le remarquable travail effectué dans des délais très courts.

(CPNEJ), une instance qui regroupe des représentants des organisations des éditeurs et des syndicats de journalistes. Nous avons ainsi réalisé un focus groupe à Bordeaux, deux à Grenoble, un à Lille et deux à Marseille. La cinquième formation est un master spécialisé en journalisme situé à Rennes, où nous avons mené un focus groupe. Toutes les formations délivrent un diplôme de niveau master (120 ECTS). Au moment des focus groupes, l'ensemble des étudiant·es avait eu au moins une année de formation et avait réalisé un au minimum un stage professionnel dans une entreprise de presse (plusieurs dans la très grande majorité des cas). Du fait du cursus des écoles de journalisme reconnues qui intègre une période de stage quasi-obligatoire en presse quotidienne régionale (PQR)⁴, la très grande majorité des étudiant·es interrogé·es a eu une expérience de plusieurs semaines dans un titre de PQR. Nombre d'entre elles et eux avait également eu d'autres expériences pré-professionnalisantes, sur d'autres supports, dans des médias nationaux ou dans des médias associatifs.

En raison de notre démarche comparative, ce rapport suit le découpage en cinq thématiques identifiées lors de l'étude initiale en Belgique francophone⁵, à savoir les "représentations" (réponses à la question "Pour vous, qu'est-ce que la déontologie ?" et évolutions observées en cours de discussion), les "négociations" (réflexions liant apprentissage théorique et expérience pratique et les ajustements / arrangements auxquelles elles donnent lieu), les "tensions" (situations dans lesquelles la déontologie peut entrer en conflit avec d'autres enjeux et qui peuvent donner lieu à des interprétations différentes), les "jugements" (de valeur ou critiques, exprimés sur le journalisme et les médias, en rapport avec la déontologie, avec un arrière-plan normatif explicite) et les "enjeux contemporains" (liés au contexte médiatique actuel et aux questions de déontologie du journalisme). A l'intérieur de ces sections thématiques, certaines sous-thématiques rejoignent celles identifiées par le rapport sur la Belgique francophone et d'autres ont émergé lors de l'analyse des focus groupes pour la France.

⁴ Remplacements d'été rémunérés selon la convention établie avec les titres de presse quotidienne régionale.

⁵ Florian Tixier, Marie Fierens, *et al.* (2021), *op cit.*

1. REPRÉSENTATIONS

L'analyse de cette première thématique vise à mieux comprendre la manière dont les étudiant·es en cours de formation au journalisme se représentent, conçoivent et définissent la déontologie d'un point de vue plus théorique dans un premier temps.

Les mots utilisés pour décrire et expliquer ce qu'est la déontologie sont multiples : des "règles", parfois "scientifiques", des "lois" et une forme du "droit", des "valeurs", personnelles ou morales, des "principes éthiques", un "idéal", un "fil rouge" ou encore une "limite" ou un "garde-fou" sont ceux qui reviennent le plus souvent. Globalement, ils et elles démontrent des conceptions assez floues et distendues de la déontologie, et une difficulté partagée à définir ce qu'elle est vraiment.

Un ensemble de règles : un cadre normatif à la fois contraignant et salvateur

Tout d'abord, la déontologie est envisagée comme un cadre général dans lequel exercer le journalisme, et en cela elle constitue un ensemble de règles, comparées au cadre scientifique ou juridique la plupart du temps, qui déterminent ce qu'il faut faire, mais surtout ce qu'il ne faut pas faire.

"Pour moi la déontologie c'est des règles presque scientifiques du journalisme. On doit savoir comment aller chercher les sources, comment les protéger, comment écrire un sujet en respectant certaines règles de 'on peut pas dire ça ou pas comme ça'." (FG1)

Les définitions de la déontologie se font ainsi en rapport avec des routines de production (vérification des faits, recoupage des sources, place du contradictoire) mais aussi des valeurs (honnêteté, objectivité, vérité, indépendance, dignité, intérêt général) associées au journalisme.

"Et des limites qu'on se fixe aussi dans le cas de notre activité, ce que l'on s'interdit ou pas de faire, qui en lien avec ce principe, moi j'y met des questions de transparence, d'indépendance, des questions d'intégrité, d'honnêteté dans ce qu'on fait, et d'honnêteté par rapport à soi-même et ses propres a priori, de questionner sa place, notre place dans le sujet, pour le faire en transparence, et ça permet d'évacuer l'idée de militant/pas-militant, engagé/pas-engagé, et de partir sur l'idée qu'en fait tout contenu est engagé, juste il y en a qui l'assument, et il y en a qui ne l'assument pas, et c'est là toute la différence." (FG4)

Si elle encadre et donne des limites qui peuvent contraindre dans la pratique professionnelle, la déontologie permet aussi d'être protégé-e, dans la mesure où en suivant les règles, les journalistes prouvent leur intégrité et restent dans un cadre bien défini. Cela permet aussi de prévenir les comportements déviants de la part de certain-es et les attaques contre le journalisme (jugement des pairs et défiance du public).

“Je pensais notamment à la notion de garde-fou aussi, un petit peu, ça cadre aussi notre pratique sur le terrain, parce qu'on a une responsabilité aussi en tant que journaliste, vis-à-vis de la perception de la profession, vis-à-vis de ce côté professionnel et voilà c'est aussi un garde-fou contre certains comportements, si on peut le dire de manière très vague, et puis c'est quelque chose qui nous protège aussi, il y a vraiment ce double aspect je pense et c'est une question importante aussi en termes de crédibilité aussi [...].” (FG5)

Les confusions autour de la déontologie

Puisqu'elle est associée à un ensemble de règles et de normes, la déontologie est souvent comparée de manière plus ou moins extensive au droit. Pour plusieurs étudiant-es, elle entre ainsi dans un cadre juridique.

“La déontologie pour moi c'est lié au droit. [Hésitation] C'est ce qu'en tant que journaliste ou peut faire et qu'on ne peut pas faire.” (FG5)

L'un des textes de référence en France, à savoir la *Charte de Munich*, est souvent mentionné (plus ou moins précisément) par les étudiant-es, qui reconnaissent aussi souvent ne pas le connaître vraiment. Ils et elles associent la déontologie à un ensemble de lois qu'il faut respecter, tout en leur reconnaissant un caractère moral.

À de nombreuses reprises, le terme d'éthique est ainsi également utilisé par les participant-es qui donnent à la déontologie une dimension personnelle et des différences d'interprétation entre les individus.

“ [...] pour moi la déontologie ce sont des principes éthiques dont on se dote dans le cadre de notre activité. Ça rejoint l'idée que c'est notamment à géométrie variable.” (FG4)

Dans cette optique, la déontologie est comparée à des valeurs morales propres à chacun-e et revient à suivre ses “convictions” (FG6). Comme le dit l'une des enquêtées, “il n'y a pas *une* déontologie, chaque personne a *sa* déontologie” (FG6). Il y a ainsi un amalgame qui est fait entre la déontologie, qui relève du groupe professionnel, et l'éthique, qui relève de l'individu. Et ce faisant, les étudiant-es expriment souvent une vision très normative et plus restrictive qu'elle ne l'est vraiment de la déontologie, ce qui les amène à énoncer des jugements sur les pratiques de leurs pairs (cf. partie 4).

C'est donc une déontologie à "géométrie variable" que définissent souvent les enquêté·es, avec une gradation possible selon les individus : on peut placer le curseur à des endroits différents en fonction de son éthique et de ses valeurs morales mais aussi de sa propre expérience.

Théorie vs pratique : la confrontation au terrain

Les étudiant·es reconnaissent globalement que la déontologie est constituée de grands principes qui leur sont enseignés dans le cadre de leur formation. Mais pour elles et eux, il reste difficile de se représenter la déontologie et de la comprendre sans la pratique de terrain. Ils et elles valorisent ainsi largement le rapport au terrain, et les genres liés à la collecte de l'information plutôt que l'analyse.

"Il y a toujours une différence entre la théorie et la pratique. Nous on est là avec de grandes règles, etc. Sur le terrain, les règles ... On nous dit toujours que c'est le terrain qui a raison, donc les règles tu peux les avoir, tu peux les avoir en tête en tête, etc. Le terrain c'est le terrain, c'est lui qui décide." (FG3)

On retrouve ainsi une opposition récurrente entre la théorie et la pratique : ce qu'ils et elles apprennent en cours est insuffisant quand ils et elles se retrouvent sur le terrain et doivent faire face à une réalité tout autre. Il est alors souvent estimé qu'il est difficile, voire impossible, de suivre à la lettre la déontologie au quotidien, en situation professionnelle. Dans une certaine mesure, ils et elles soulignent un caractère hors sol de la déontologie apprise à l'école.

"Quand on étudie la déontologie en cours, ça nous paraît simple, limpide, évident, c'est un peu comme les Droits de l'Homme, c'est clair, c'est net, c'est comme ça qu'il faut faire. Et puis finalement sur le terrain c'est différent, il y a des acteurs qu'il faut respecter, prendre en compte, pour faire vivre le journal, pour remplir les pages, il y a beaucoup de choses qui... Et au final je me suis rendue compte que la déontologie s'adapte en fonction." (FG2)

Cette expérience acquise au fil du temps sur le terrain est cependant ambivalente : alors que l'apprentissage de la déontologie se fait "sur le tas" pour certain·es, et que c'est en pratiquant le journalisme que l'on peut la maîtriser, d'autres font remarquer que certain·es de leurs collègues plus âgé·es ont une approche plus lâche et un moins grand respect de la déontologie. On retrouve l'idée implicite que la déontologie doit s'adapter aux conditions de production du journalisme.

"En école elles sont hyper présentes mais elles sont un peu déracinées, dans le milieu professionnel, quand on y fait référence on passe un peu pour des rats de bibliothèque, qui ont la tête dans les chartes, et il y a un vrai contraste, du coup entre les deux." (FG5)

Enfin, le recours à de nombreuses anecdotes sur des cas particuliers (demander avant d'enregistrer les gens, droit à l'image, respect de l'anonymat, ...) permet d'expliquer par l'exemple, selon les interviewé·es, à quoi se réfère la déontologie.

“Moi ça me fait penser directement aux sources, le respect des sources notamment sur tout ce qui est question d'anonymat, etc., c'est le premier truc auquel je pense [...]. Je ne pourrai pas le définir mais je sais que c'est essentiel entre guillemets dans la profession de journaliste, c'est un peu le fil rouge on va dire.” (FG7)

La question du professionnalisme : se donner une certaine crédibilité

Respecter la déontologie, c'est en quelque sorte ne pas choisir la facilité, et essayer d'atteindre un certain idéal de professionnalisme journalistique. En ce sens, la déontologie consiste à effectuer un travail nuancé et complexe : il y a la nécessité de prendre du temps et de la réflexion, cela ne peut pas se faire sous pression et dans l'urgence. Ce sont alors aussi des règles que la profession doit s'imposer à elle-même pour garder une certaine crédibilité.

“Pour moi la déontologie ce sont toutes les règles qui sont appliquées aux journalistes, donc à la fois les règles qui lui sont imposées, mais aussi les règles qu'il doit s'imposer lui-même.” (FG1)

Les références à la notion de professionnalisme permettent en creux de tracer une ligne entre les professionnel·les et les autres, les “bons” journalistes des autres, et de tracer ainsi une délimitation de leur compétence professionnelle et une valorisation des compétences visées par leur (futur) diplôme. La déontologie est en cela souvent associée à une vision idéalisée du journalisme, d'enquête ou de grand reportage notamment.

Ce n'est finalement pas une définition positive de la déontologie qui est donnée par les étudiant·es (ce qu'elle est) mais plutôt en négatif (ce qu'elle n'est pas ou ce qu'elle ne doit pas être). Le flou autour de ces questions semble également utile, et dans une certaine mesure, entretenu : cela leur permet ainsi de pouvoir en faire un usage plus “adapté” et “nuancé” de la déontologie, et ne pas être bloqué·es dans leur travail. On pourrait même alors avancer qu'en tant qu'outil cardinal du·de la journaliste professionnel·le, la déontologie représente d'une certaine manière ce professionnalisme du flou⁶ caractéristique du journalisme.

⁶ Denis Ruellan (1992), Le professionnalisme du flou”, *Réseaux*, n°51, pp. 25-37

2. NÉGOCIATIONS

Cette thématique montre comment la déontologie journalistique est envisagée comme espace de négociation dans les relations professionnelles du journaliste avec ses sources, ses pairs et son public. Le flou autour des limites de la profession journalistique est également exprimé par les étudiant·es lorsqu'il s'agit de mobiliser les normes déontologiques sur le terrain. En effet, si la déontologie journalistique est décrite par les étudiant·es comme un guide des bonnes pratiques, comme l'élément différenciant les "bons" journalistes des autres, son caractère perçu comme mouvant donne lieu à des négociations, voire même des arrangements, lors de leur pratique du journalisme en contexte professionnel. Cela génère chez elles·eux des réflexions liées à la formation à la déontologie qu'ils·elles reçoivent dans le cadre de leur cursus, sur les contraintes liées au terrain et à leurs expériences professionnelles, et sur la manière dont ils·elles peuvent articuler les deux.

Les étudiant·es reconnaissent volontiers la nécessité d'être formé·es à la déontologie journalistique, qu'ils·elles perçoivent comme une ligne de conduite garante des bonnes pratiques, et connaissent, dans l'ensemble, assez mal. Mais ils·elles semblent ressentir un vrai décalage avec le travail de terrain auquel ils·elles ont pu se confronter : en effet, la déontologie leur paraît contrainte par les conditions de travail journalistiques. Respecter les conditions matérielles, temporelles, de production de contenu journalistique paraît aux étudiant·es incompatible avec l'application "telle quelle" des normes déontologiques qu'ils·elles connaissent. C'est pourquoi ils·elles pointent certains éléments externes pouvant conduire à une adaptabilité de la déontologie en fonction de divers facteurs issus du contexte professionnel. La négociation entre décalage ressenti et exprimé par les étudiant·es entre leur formation à la déontologie et leur pratique professionnelle et les conditions de ces dernières est appuyée sur la dimension subjective, interprétative et malléable des normes déontologiques.

La dimension interprétative de la déontologie

Certain·es étudiant·es décrivent les normes déontologiques comme étant précises, claires, mais pouvant faire l'objet d'interprétation différentes en fonction des situations. Pour d'autres, la lecture même des chartes de déontologie peut conduire à des interrogations et des interprétations individuelles variables.

"Il y a des termes aussi où on ne s'est pas trop attardé, on nous dit d'être intègre, mais vis-à-vis de quoi ? De la ligne éditoriale ? De la vérité ? Des faits ? [...]. Peut-être que ça vient du métier même, qui se construit au cas par cas. Il n'y a pas une recette de cuisine pour faire un article, ça dépend de chaque situation [...]." (FG2)

La dimension subjective et individuelle de la déontologie est ainsi particulièrement mise en avant pour justifier son caractère malléable et mouvant.

Cette interprétation des normes peut aussi être guidée par des facteurs externes, qui découlent de la perception qu'ont les étudiant·es de leur pratique professionnelle mais aussi de leur maîtrise des normes déontologiques. Le média où les étudiant·es ont effectué leurs différents stages semble être pour eux une variable cruciale lorsqu'il s'agit de mobiliser la déontologie.

“Je pense qu’elles [les normes déontologiques] peuvent être traduites différemment en fonction du média. Parce que déjà on peut parler du type de média, en radio, télé, ou presse écrite, les techniques pour recueillir un témoignage ou rédiger un article ne sont pas les mêmes, les besoins ne sont pas les mêmes, donc en radio on peut utiliser des façons pour aborder les gens ou traiter un sujet qu’on utiliserait pas avec un autre sujet. [...] Je pense que chacun adapte les règles à son média et à la ligne éditoriale, à la façon d’enquêter, de ses contacts, etc.” (FG2)

La télévision semble être le support qui, aux yeux des interviewé·es, nécessite le plus ce travail d'adaptation de la déontologie aux contraintes spécifiques (notamment techniques) de cette dernière, et qui demande aux étudiant·es le plus d'effort en termes de négociation entre leur vision de la déontologie et leur pratique professionnelle.

À part le support d'exercice, les perceptions et les relations qu'ont les journalistes avec leurs sources peuvent aussi les inciter à négocier leur conduite déontologique. Au sujet d'un article sur un livre que l'étudiant·e trouvait de mauvaise qualité, mais dont l'auteure lui avait semblé sympathique, la personne interrogée déclare :

“[...] j’ai fait un truc un peu neutre, sans la dézinguer mais sans aller dans son sens.” (FG1)

Les normes peuvent aussi être négociées en fonction de l'attitude des sources face aux étudiant·es, qui les conduit à repenser leur posture déontologique.

La déontologie est donc perçue comme étant applicable au cas par cas, que cela soit en fonction des représentations individuelles de l'étudiant·e, des conditions imposées par le média d'exercice ou encore des relations avec les sources. Cette dimension subjective et interprétative de la déontologie les a parfois conduit·es, lors de leurs expériences professionnelles, à manquer de façon plus ou moins délibérée au respect de ces règles.

Manquements et autres entorses à la déontologie

Les étudiant·es posent leurs propres limites et jugent par elles·eux-mêmes de ce qui est acceptable ou non en termes de transgression des normes déontologiques. Si certain·es se réfèrent à la déontologie comme un guide et s'en servent pour être plus exigeant·es avec elles·eux-mêmes (FG5), d'autres ont déterminé jusqu'où elles·ils étaient capables d'aller sans

que cela porte atteinte, selon elles et elles-eux, à leur intégrité ou à la bonne qualité de leur travail.

(...) dans mon stage à [média] ça m'est arrivé, non pas de modifier des propos, mais par exemple de pas demander l'âge ou le prénom de quelqu'un, et de me dire qu'elle ferait une très bonne 'Béatrice'. Et donc elle s'appellera Béatrice et aura 42 ans. Ou alors je ne dis pas l'âge, ou je dis 'cette femme qui était avec ...' enfin on s'arrange." (FG1)

La gradation dans l'évaluation de la gravité des entorses à la déontologie que les étudiant·es ont été amené à faire est appuyée par la dimension subjective et interprétative des normes. Si la pratique de l'immersion et de la caméra cachée font partie des entorses acceptées, voire valorisées (FG3), certaines limites varient d'un·e répondant·e à un·e autre, notamment en ce qui concerne les relations avec les sources et dans le cas de cadeaux offerts par ces dernières aux journalistes : si la limite est à ne pas franchir pour certains...

"Par exemple, j'étais dans l'Aude, du coup il n'y que des vigneron et on va faire des sujets, et ils offrent une bouteille, ou ils servent un verre... Moi je refuse, systématiquement, parce que c'est un cadeau et tout. Il y a d'autres collègues qui acceptent [...]." (FG4)

...elle est plus facilement négociable pour d'autres.

"[...] ça dépend du cadeau. Un livre offert, qui sera la base de l'article, c'est un peu plus légitime que là les vélos à la fin juste pour faire plaisir, que là c'est une forme d'influence, on va peut-être pas parler de corruption mais c'est une influence quand même importante. Pour les livres ça paraît plus normal de se faire offrir un livre pour écrire dessus que se faire offrir un vêtement ou une console, parce que le livre il y a le côté un peu culture légitime, intello, intéressant, on apprend des choses." (FG1)

Tous ces manquements et ces entorses entrent finalement dans une réflexion plus large et la confrontation de leur éthique avec leur pratique professionnelle, qu'il s'agisse de concilier leurs opinions personnelles et politiques avec leur travail (FG1), ou de prendre sur elles et eux pour réaliser un sujet promotionnel (FG1, FG3). Mais cela aussi provenir de contraintes extérieures, par exemple, de demandes des pairs ou de la hiérarchie, qui les conduisent à transgresser les normes déontologiques contre leur gré :

"On m'a dit 'Voilà, tu dis que t'es journaliste pour France 3, tu prépares l'émission, elle n'a pas encore été acceptée par la chaîne mais on va faire comme si elle était acceptée'. [...] On m'a dit : 'Tu mens, tu dis que t'es journaliste à France Télé. Comme ça, t'auras des témoignages'." (FG3)

Les contraintes de temps peuvent aussi imposer aux étudiant·es de faire des entorses à la déontologie.

“[Média] (...) avait fait un papier sur une radio antivax, et en fait, quand cette information est sortie, c’était le soir à 19 heures, on s’apprêtait à partir, et on s’est dit : ‘il faut quand même que l’on écrive un papier’. Et en fait, moi je n’ai pas tilté sur le coup, mais j’avais entendu cette radio antivax en rentrant de reportage : ‘mais oui, j’ai entendu cette radio’. Du coup, on recherchait des témoignages, donc on est allé chercher des témoignages de gens qui l’avaient entendue ou écoutée sur les réseaux, mais on a aussi inséré dans le papier mon témoignage, parce que j’étais témoin de ça et que j’ai pensé des trucs en l’écoutant. Plutôt que de mettre ‘la collègue’ ou quelque chose d’autre, on a mis ‘vacancière de retour de reportage’ et du coup on était : ‘jusqu’où on peut s’accommoder de [hésitation], jusqu’où on peut déformer la réalité ?’” (FG4)

Les répondant·es considèrent également que les relations entre les médias (notamment régionaux ou spécialisés, comme la presse sportive) et les sources peuvent conduire à une redéfinition et une adaptation de leur posture déontologique. Ces considérations donnent lieu à une négociation entre les bénéfices et les risques liés à la transgression des normes déontologiques.

“Je trouve que dans ces questions de déontologie-là il y a un calcul de coût-bénéfice à faire, le média va se dire là ça vaut le coup, là ça ne le vaut pas. (...) Il y a donc ce petit calcul-là en fait.” (FG1)

La malléabilité de la déontologie donne donc lieu, parfois, à des échanges de diverses natures autour de la déontologie avec différent·es acteur·rices, comme la hiérarchie ou les pairs.

Le caractère délibératif de la déontologie

La déontologie est donc globalement envisagée par les étudiant·es comme un matériau souple qui donne lieu à des échanges et des discussions dans des contextes variés. Par exemple avec leur hiérarchie ou leurs pairs pour éclaircir une confusion autour d’une norme :

“[...] je sais que le premier article que j’avais écrit c’était sur les listes complotistes aux élections régionales et départementales (...) et là il y avait la question des noms, en fait. (...) c’était des gens qui n’avaient pas une carrière politique pour la plupart, mais qui s’affichaient publiquement, qui mettaient leurs noms sur les tracts, donc là il y avait vraiment un vrai débat, à savoir si on mettait leurs noms, en fait. Et c’est le premier débat dont je me rappelle, c’était le premier article que j’ai écrit et je ne savais pas quoi faire. Au final on a mis les noms des têtes de listes de chaque région et on n’est pas rentrés dans le détail des autres personnes qui étaient sur la liste.” (FG7)

Ces délibérations peuvent aussi parfois mener à un désaccord et une négociation entre l’étudiant·e et son interlocuteur·rice autour de la mobilisation d’une norme, voire même parfois aboutir à un rapport conflictuel au sein de la rédaction. Malgré les nombreuses situations de

tension dont ils et elles témoignent, quelques participant-es reconnaissent qu'à certaines occasions le dénouement de celles-ci s'est avéré "constructif". Certain-es évoquent par exemple des échanges avec des rédacteurs en chef qui sont allés jusqu'à la remise en question.

"Mais c'était intéressant, c'était constructif parce que lui je pense qu'il s'est aussi posé des questions, après il est revenu vers moi et m'a dit que ça l'avait fait réfléchir, tu vois, c'était quand même vachement constructif, ce que l'on n'a pas forcément avec tout le monde." (FG6)

Les échanges sont aussi amenés lorsque les étudiant-es ont besoin d'être aiguillé-es ou soutenu-es, lorsqu'ils-elles ont des questionnements d'ordre déontologique, et notamment lorsque la négociation concerne le rapport aux sources ou le positionnement vis-à-vis du champ de la communication.

"J'étais invité à un événement de la mairie, ils ont dit : 'c'est une réunion de concertation', en fait c'était de la communication, j'ai fait une brève pour dire : 'une concertation qui n'en est pas une'. J'ai demandé à mes collègues ce qu'ils en pensaient, s'ils me soutenaient. Ils me soutenaient, on a réfléchi aux conséquences que ça pouvait avoir, et on l'a publié. [...] Je voulais être sûr que mon collègue me soutienne si ça avait des conséquences. C'est une manière de d'être soutenu et de se protéger et de savoir qu'on fait bien son boulot." (FG4)

Le soutien de leurs pairs s'avère particulièrement important pour la prise de décisions liées à la déontologie, importance liée à leur position précaire et leur statut hiérarchique dans la rédaction.

La déontologie est globalement perçue par les étudiant-es comme un ensemble de règles ne disposant cependant, en France, d'aucun pouvoir véritablement normatif, et donc considéré comme malléable et adaptable à souhait. Cela permet aux étudiant-es de la reprendre à leur compte pour fabriquer leurs propres codes qui régiront leurs pratiques individuelles. Cela renvoie la déontologie à sa condition de "mythe" journalistique, ce qui permet, non pas de régir la profession, mais tout de même d'initier des réflexions et des échanges au sein du champ journalistique sur les bonnes ou mauvaises pratiques professionnelles, et donc, de fait, de positionner le journalisme vis-à-vis d'autres champs⁷.

⁷ Jacques Le Bohec (2000), *Les mythes professionnels des journalistes*, Paris, Éditions L'Harmattan, 399 pages.

3. TENSIONS

Les récits du quotidien en stage partagés par les enquêté·es révèlent que la conception souvent floue qu'ils et elles se font de la déontologie donne lieu à des situations de tension. Ces situations se produisent particulièrement lorsque les stagiaires doivent se confronter aux pratiques de leurs collègues sur le terrain, qu'ils et elles considèrent souvent être en dissonance avec leurs idéaux.

Les tensions varient en fonction de la culture journalistique des médias au sein desquels les participant·es ont pu évoluer. Le fait d'être stagiaires, jeunes et inexpérimenté·es, fait également surgir de nombreuses tensions, tant au sein de la rédaction qu'à l'extérieur. Enfin, la fine ligne qui sépare parfois le journalisme de la communication a également été source d'inconfort pour les participant·es lors de leurs passages par l'univers professionnel.

En fonction du média

Aux yeux des enquêté·es, le caractère malléable de la déontologie dépasse le niveau individuel. L'adaptation des codes se fait également à un niveau plus général et touche la structure médiatique en elle-même. L'identité du média et sa ligne éditoriale, sa culture journalistique et les valeurs professionnelles qui en découlent, ou encore son modèle économique sont autant de facteurs qui pèsent sur l'application de la déontologie.

“Mais la vraie contrainte, c'est le média en fait, c'est le média pour lequel on bosse, c'est à dire que les pratiques déontologiques de [média] ça va pas être les mêmes de, que [média], par exemple, je pense que notre vraie contrainte, en fait, elle va se poser avec notre employeur. C'est lui qui va nous poser un peu les bases de comment ils travaillent et c'est à nous de nous adapter à ça en fait.” (FG3)

Des tensions apparaissent lorsque l'identité du média telle qu'elle est perçue par les étudiant·es et les pratiques de la rédaction sont en dissonance. Par exemple, une agence presse, positionnée au début de la chaîne de production et de diffusion de l'information, doit, aux yeux de certain·es enquêté·es, être particulièrement méticuleuse dans la vérification des faits. Un participant ayant réalisé un stage au sein de ce type de structure témoigne de son inconfort lorsqu'il ne parvenait pas à vérifier une information que la rédaction tenait tout de même à publier.

“On était sûrs que cette personne-là était morte, mais pas à 100%, on n'avait pas de preuve concrète. Et la rédactrice en chef du bureau [...] m'avait quand-même dit de confirmer, et j'étais un peu gêné de confirmer une mort sans en être certain.” (FG1)

L'orientation politique de la ligne éditoriale peut également peser sur l'adaptation des codes déontologiques chez certains médias. Quelques étudiant-es témoignent de la gêne que cela génère chez eux, comme cette participante qui avoue ne pas savoir comment se positionner.

“Quand j’ai eu le responsable au téléphone il m’a un peu fait sa liste de course de ce qu’il voulait qui apparaisse dans l’article, et là je me suis rendu compte des affiliations entre certains journaux et partis, notamment de gauche, vu que [média] est communiste, et ça au niveau déontologique je n’ai pas trop vérifié si ça allait.” (FG2)

Certains formats se prêtent également à des contournements déontologiques. C’est par exemple le cas de l’actualité en continu, particulièrement celle diffusée dans l’audiovisuel et sur Internet. Un enquêté mentionne par exemple le “bâtonnage de dépêches” (FG1) qui empêcherait de respecter des principes tels que la vérification de l’information ou encore le respect de l’anonymat des sources.

Le statut de stagiaire

Face à la malléabilité structurelle de la déontologie, les stagiaires, qui manquent d’expérience, estiment avoir peu de marge de manœuvre. Ce statut représente d’ailleurs l’une des principales sources de tensions révélées au cours des discussions. Des tensions émergent ainsi lorsque les étudiant-es sont confronté-es, au sein des rédactions, à ce qu’ils-elles considèrent être, d’un point de vue déontologique, de “mauvaises pratiques” journalistiques. Or, le manque d’expérience ou de confiance en soi, corrélé à la préoccupation de l’insertion professionnelle, retiennent la plupart du temps les étudiant-es d’exprimer leurs désaccords. Des étudiant-es signalent que des échanges constructifs peuvent tout de même se produire lorsqu’ils osent faire part de leur point de vue.

Les discussions mettent en exergue l’illégitimité ressentie par la grande majorité des enquêté-es face à leurs supérieur-es ou à des journalistes plus expérimenté-es. Ce sentiment les empêche de questionner certaines requêtes émises par la hiérarchie ou les pratiques de collègues qu’ils ou elles estiment être aller à l’encontre de leurs propres représentations des codes déontologiques.

“Quand on est stagiaire on fait un peu ce qu’on nous demande sans trop se poser de questions, parce qu’on est pas encore journaliste, on n’est pas légitime pour dire ce qu’on veut bien faire ou pas.” (FG2)

À ce sentiment d’illégitimité vient s’ajouter l’enjeu que représente l’insertion professionnelle. Pour de nombreux étudiant-es, les stages effectués représentent une première étape dans la construction d’une carrière au sein de l’univers professionnel auquel ils ou elles aspirent. S’accommoder aux “façons de faire” des rédactions au sein desquelles ils et elles effectuent leur stage leur apparaît comme un prérequis pour se faire une place dans le milieu. Même si

cela implique parfois de devoir déroger aux codes déontologiques tels qu'ils et elles se les représentent.

“Je pense que l'expérience et notre âge jouent, parce que c'est aussi, à un moment compliqué, professionnellement, de s'insérer professionnellement. Je pense qu'il y a aussi des personnes qui pourraient aller à l'encontre de leur propre déontologie et de leur propre éthique pour garder leur métier par exemple.” (FG6)

Le sentiment d'illégitimité semble également poser problème face aux sources. De nombreux participant·es disent taire le statut de stagiaire ou se présenter carrément en tant que journalistes lorsqu'ils-elles doivent aller à la rencontre des sources afin d'éviter de compromettre leurs chances d'obtenir des réponses. Mais le recours à ces pratiques ne va pas sans soulever des interrogations pour ceux et celles qui les considèrent contraires aux codes déontologiques.

“Moi je devais dire que j'étais journaliste pour faire avancer mon enquête. Si je disais que j'étais en stage, j'allais pas avoir des témoignages dont je disais que j'étais journaliste pour [média]. [...] Ouais, faut faire avec mais j'étais un peu désarçonné, j'osais pas.” (FG3)

Seul un participant reconnaît se présenter en tant que journaliste. Il considère que cette pratique est totalement légitime et ne représente pas de quelconque dérogation à la déontologie. Cependant, il reconnaît que l'acquisition de cette légitimité est strictement liée à l'environnement de travail, à la confiance et à l'autonomie accordées par ses supérieur·es.

“Non, en tous cas moi je ne me présentais pas comme stagiaire, je suis journaliste, et puis c'est le cas, ok mon contrat c'est un stage, mais le fait est que l'on remplace des journalistes en poste, et on a les mêmes missions que les journaliste, donc j'étais journaliste.” (FG6)

Journalisme et communication

Une autre source de tension qui émerge des focus groupes est la frontière souvent mouvante entre journalisme et communication. Si la plupart des participant·es considère que la communication “*n'est pas du travail journalistique*” (FG3), les discussions révèlent que la conception de contenus assimilées à de la communication ou de la publicité fait très souvent partie des missions éditoriales confiées aux stagiaires. Ils ou elles sont ainsi placé·es face à une contradiction entre ce qui est attendu, tout autant par la hiérarchie que par les sources, et la représentation qu'ils ou elles se font des codes déontologiques.

Devoir faire la part des choses s'avère d'autant plus difficile face au flou que représente la frontière entre communication et journalisme pour certain·es enquêté·es. Un étudiant se demande par exemple où se trouve la limite entre la “*propagande*” et le “*journalisme d'opinion*” (FG3). Un autre remet en question la vacuité supposée des contenus communicationnels en se demandant si ce n'est pas, dans certains cas, un “*service que l'on rend à la personne*” (FG4).

“C’est vraiment cette proximité des fois entre le journalisme et la communication, [hésitation] la frontière elle est hyper poreuse [...] le problème ce n’est pas que la communicante fasse son travail et aie envie de me faire dire un petit peu des choses, le problème c’est si moi je copie-colle, je fais de la communication et plus du journalisme.” (FG5)

Le recours aux contenus communicationnels et/ou publicitaires est très étroitement lié à l’équilibre économique des médias au sein desquels les étudiant.es évoluent. Ces contenus apparaissent ainsi à leurs yeux presque comme une fatalité, quelque chose d’indispensable pour garantir la stabilité économique du média. C’est particulièrement vrai pour des médias émergents, spécialisés ou en grandes difficultés économiques, pour lesquels *“il n’y a pas toujours le choix”* même si c’est *“triste”* voire *“affolant”* (FG2). Le recours à ces pratiques soulève tout de même de nombreux questionnements déontologiques.

“Il y avait des journalistes qui ne faisaient que ça, que des relais de trucs de comm’, et c’est aussi de là que venait l’argent pour faire tourner le journal, donc je ne dis pas non plus que c’était mauvais en soi mais ça me dérangeait en tout cas d’avoir cette part si importante pour la communication alors qu’on se revendiquait journal.” (FG1)

Des situations tendues se produisent également lorsque les étudiant.es doivent rencontrer des professionnel·les de la communication ou des sources qui voient dans la couverture médiatique une opportunité publicitaire. Un participant explique cet amalgame entre information et communication par le fait que les intérêts des sources et des journalistes sont *“divergents par nature”* (FG3).

“Déjà il y a deux activités dans un même journal, un aspect commercial et un aspect du coup journalistique, et les gens ne distinguent pas ça et en fait déjà on est pris pour des publicitaires la plupart du temps par les gens, et après effectivement les gens disent : ‘je ne vais pas mettre de pub dans [média] du coup, vu que les gens me démontent dedans’.” (FG4)

Même si elles peuvent s’avérer problématiques, les relations avec les chargé·es de communication ou les annonceur·euses sont pourtant nécessaires aux yeux de certain·es enquêté·es. La difficulté à laquelle ils ou elles se confrontent est d’autant plus importante : ils ou elles doivent réaliser leur travail journalistique tout en veillant à ne pas heurter ces personnes, notamment dans la mesure où elles peuvent bloquer l’accès à certaines informations par la suite, comme en témoigne une participante (FG6).

L’évocation des situations de tension vécues sur le terrain révèle en creux un ensemble de jugements de valeur formulés par les participant·es, appuyés sur leur conception de la déontologie. Pour autant, ces jugements ne sont pas réservés à des expériences isolées. Ils visent ainsi bien souvent le journalisme et l’univers médiatique de manière générale.

4. JUGEMENTS

Malgré le flou qui caractérise la manière dont les étudiant·es conçoivent l'ensemble des codes propres à la déontologie journalistique, ils et elles n'hésitent pas à s'appuyer dessus pour émettre des jugements de valeur envers la profession et l'univers médiatique de manière générale. Aussi peu claire soit-elle pour les étudiant·es, la déontologie acquiert ainsi un caractère normatif leur permettant d'établir ce qui correspond, ou non, à de "bonnes pratiques journalistiques".

Ces jugements de valeur composent un corpus élaboré de façon personnelle et subjective sous le vocable de "déontologie". Celui-ci s'apparente le plus souvent à une éthique personnelle, voire à des principes moraux, et permet d'évaluer les processus de production de l'information journalistique.

Le premier ensemble de jugements émis par les enquêté·es concerne les valeurs professionnelles propres à chaque média, notamment dans un contexte contemporain marqué par des contraintes économiques. Des critiques sont également exprimées envers les normes déontologiques elles-mêmes, notamment vis-à-vis de leur manque d'adaptation à la pratique journalistique sur le terrain. Enfin, de nombreux étudiant·es portent un regard critique envers leur formation à la déontologie qu'ils·elles considèrent sommaire et déconnectée du terrain.

Jugement des médias et leurs valeurs professionnelles

Les contraintes économiques connues par l'ensemble de l'écosystème médiatique sont pointées par la grande majorité des participant·es comme responsables des manquements déontologiques constatés dans de nombreuses rédactions. Ils et elles sont nombreux·euses à considérer que des choix réalisés par certaines structures pour pallier leurs difficultés économiques peuvent influencer la ligne éditoriale ou encore les pratiques journalistiques. La question du modèle de financement, notamment dans les médias spécialisés, revient à plusieurs reprises. Les points de vue convergent sur l'atteinte à l'indépendance que représente le financement par des acteur·rices émanant du secteur traité par le média, notamment dans des domaines comme le sport, la mode ou l'économie. Et cela, indépendamment de la taille de la structure.

"Je trouve que c'est compliqué de parler d'un secteur si on est financé par celui-ci. [...] C'est problématique pour la presse générale mais encore plus pour la presse spécialisée. Ça pose problème dans les questions de conflit de confiance." (FG1)

D'autres évoquent un quotidien de travail marqué par l'injonction à la productivité et pointent du doigt l'atteinte au respect des codes déontologiques que cela peut porter. Beaucoup

s'accordent à dire que le manque de temps empêche les journalistes de penser aux questions déontologiques et de porter un regard critique envers leurs propres pratiques.

De fortes critiques envers des pratiques associées aux contraintes temporelles telles que “le bâtonnage de dépêches”, “les micro-trottoirs” ou encore “l’ambiance” sont aussi formulées. Les témoignages de certain·es étudiant·es révèlent que celles-ci peuvent introduire des biais dans le traitement de l’actualité. Les journalistes qui n’ont pas le temps d’aller au contact des sources risquent alors de produire des contenus informationnels basés sur leur propre point de vue.

“Et, c’est arrivé lors d’une manif anti-pass [...], où il y a des pompiers qui sont arrivés, et la journaliste n’a pas fait son boulot. C’est-à-dire qu’elle a juste fait un portrait catastrophique des pompiers, mais à aucun moment elle n’est pas allée les voir. À aucun moment elle n’est allée discuter avec eux, c’était juste de l’ambiance et on aurait dit qu’elle écrivait son article depuis un balcon quoi. Ce n’allait pas du tout. Mais bon voilà c’est plein de choses que l’on observe aussi, notamment sur le web et dans la PQR.” (FG6)

Les jugements de valeur varient aussi en fonction du type de contenu et selon les dérogations aux codes déontologiques auxquels ceux-ci peuvent être sujets. Les tensions ressenties vis-à-vis de l’information audiovisuelle en continu et les pratiques qui lui sont propres (cf. section 3) font ressortir des jugements négatifs. Au contraire, le travail d’enquête est, aux yeux de quelques enquêté·es plus en accord avec les standards déontologiques. Dans ce sens-là, un étudiant met également en avant le travail de la radio publique.

Le rapport aux sources tel qu’il est envisagé au sein de certaines rédactions ou par certain·es journalistes soulève également de nombreuses critiques. Certain·es considèrent que la connivence avec les sources représente également une entrave à l’indépendance des médias. Ceci est particulièrement mis en avant par les participant·es ayant réalisé un stage au sein de structures locales et l’âge semble également peser sur la nature de ces rapports.

“Sur le local je trouve qu’il y a encore un truc qui demeure, du journaliste qui n’avait pas les faveurs, mais une qualité de vie, et oui pour lui c’était normal. Dans ma locale il y avait un journaliste de 80 balais il trouvait ça tout à fait normal qu’on vienne m’offrir des trucs pour écrire l’article.” (FG1)

La déontologie sert également d’appui normatif aux étudiant·es qui sont amené·es à interroger le statut de correspondant·e local·e de presse (statut particulier pour la presse régionale et départementale qui désigne activité de production d’information exercée à titre accessoire par rapport à une autre activité professionnelle). Un étudiant reconnaît la centralité de ces acteur·rices dans le processus de production de l’information : *“C’est quand même eux qui font pas mal le journal” (FG5)*. Mais beaucoup associent ce statut à de “mauvaises pratiques” en termes de déontologie. Ainsi, une étudiante fait référence à l’impasse faite par des correspondant·es locaux·ales sur la vérification de l’information : *“on avait des catalogues*

immenses d'information, qui ne sont pas forcément vérifiées” (FG5). Un autre étudiant résume la complexité que représente ce statut de non-professionnel de l'information : *“Leur place aussi est particulière, parce qu'ils ne sont ni journalistes ni publicitaires, c'est un statut que je trouve particulier, surtout au niveau de la déontologie”* (FG2).

Jugement sur les normes déontologiques

Les codes déontologiques, par ailleurs mobilisés par les étudiant·es pour défendre les “bonnes pratiques journalistiques”, sont également soumis à une évaluation normative. Ils et elles sont nombreux·ses à souligner le besoin de ramener la réflexion déontologique au centre des préoccupations des journalistes en devenir.

“Il faut vraiment qu'on remette un coup dedans et enfin, qu'on en reparle, qu'on la remette un peu au centre de notre futur métier.” (FG3)

D'autres pensent qu'il est important de pousser la réflexion sur la déontologie au-delà du cadre académique. Un étudiant pointe par exemple l'intérêt pour les journalistes professionnel·les de suivre des *“formations en entreprise”* (FG5). Une autre considère important d'intégrer des acteur·rices extérieur·es au monde journalistique afin que la profession soit mieux comprise par tous, notamment les lecteur·rices *“qui sont quand même les premiers concernés : c'est pour eux qu'on travaille.”* (FG5).

Des avis tranchés apparaissent lorsque la question de l'adaptation des codes déontologiques au contexte contemporain est soulevée. Un étudiant craint qu'une adaptation aux pratiques journalistiques actuelles puisse *“appauvrir la qualité du travail de journaliste [...] puisqu'on s'adapterait du coup aux contraintes horaires et aux contraintes économiques que le métier connaît”* (FG3). D'autres participant·es estiment au contraire que les codes déontologiques méritent d'évoluer. Une intervenante propose même qu'une redéfinition des codes soit réalisée de manière collective, à une échelle internationale.

“Pourquoi la charte de déontologie ne changerait pas aussi, au moins quelques articles, je sais pas ... On prend des rédac chefs, pas du monde entier, mais un truc un petit peu sélectif, des principaux journaux mondiaux, on se pose autour d'une table on discute : ‘est-ce que ça c'est obsolète ?’, ‘est-ce qu'on modifierait pas un mot là ?’ ça change tout dans une phrase donc est-ce qu'on changerait pas un mot qui fait que... Je ne sais pas.” (FG3)

Jugement des formations

Enfin, certain·es étudiant·es émettent des jugements sur la manière dont la déontologie est enseignée en école de journalisme. La critique qui revient le plus souvent pointe la place très réduite qui lui est accordée dans le programme d'enseignement. La rapidité avec laquelle ces

questions sont abordées contribue pour certain.es à expliquer les “oublis”. Ainsi, les enseignements dédiés à la déontologie apparaissent plutôt comme une simple formalité.

“Non mais c’est juste que le master en journalisme est tellement dense qu’on ne peut pas voir la déontologie sur des mois et des mois. C’est quelque chose d’important quand même, c’est comme tout, on nous donne des billes et c’est à nous de creuser. Ce qui fait que ce point-là n’est pas forcément très développé.” (FG2)

Une deuxième critique partagée par plusieurs étudiant·es évoque le caractère très théorique des enseignements. Il leur semble difficile d’établir des ponts avec leurs pratiques sur le terrain.

“On passe vraiment très légèrement dessus, c’est en début d’année, c’est très théorique, c’est pas associé à une pratique, à un cas particulier. [...] Et aussi la personne qui nous l’apprend à l’école c’est pas un journaliste, même lui ne se rend pas compte je pense de ce qu’il nous apprend.” (FG2)

Malgré le fait que les étudiant·es soient confronté·es à des exercices pratiques dans le cadre de leur formation, certain·es déplorent le fait qu’aucun lien ne soit fait avec les cours de déontologie. Ces exercices, qui se déroulent souvent dans un contexte très similaire à celui du monde professionnel, ne permettent pas d’avoir une réflexion collective sur des questions déontologiques pourtant connexes.

“Je peux peut-être rajouter quelque chose là-dessus c’est, je trouve qu’à l’école on ne donne peut-être pas assez de place à la déontologie, où pour un sujet télé par exemple on va nous envoyer en un jour, on doit trouver le sujet à 9 heures et demie, on doit le rendre à 17h, et du coup dans ce laps de temps on a très peu de temps pour faire un sujet.” (FG1)

En dépit des représentations floues de la déontologie, et d’une pratique sur le terrain qui donne lieu à des ajustements, les journalistes en formation dénoncent assez spontanément de nombreuses pratiques, dont ils ont été acteur·rices ou témoins, et qui vont à l’encontre de la déontologie. Ils et elles émettent ainsi des jugements sur des situations “problématiques”, avec des références plus ou moins justifiées à la déontologie pour dénoncer certains problèmes ou limites. Mais aussi peu claire qu’elle soit pour les enquêté·es, la déontologie sert bien souvent à marquer la différence entre les journalistes professionnel·les et les autres.

5. ENJEUX CONTEMPORAINS

Cette thématique concerne la perception, par les étudiant-es, de la déontologie en tant qu'adaptée ou non au contexte professionnel actuel, d'un point de vue socio-économique ou professionnel, notamment en termes d'enjeux, de reconnaissance et de différenciation professionnelle.

Les étudiant-es interrogé-es questionnent ainsi l'adaptabilité des normes déontologiques au monde d'aujourd'hui et des enjeux spécifiques ont été soulevés en lien, dans un premier temps, à la présence des médias sur le Web et les réseaux sociaux et aux nouvelles exigences que cela implique sur leurs pratiques professionnelles et la mobilisation des normes déontologiques. Un deuxième axe concerne ce que l'on peut désigner comme la "précarisation", perçue comme de plus en plus forte, du métier de journaliste, et de tous les problèmes que cela engendre en termes de respect de la déontologie. Enfin, les étudiant-es s'interrogent sur le contexte de défiance et de méfiance envers les médias et de ses conséquences pour les journalistes et leurs pratiques professionnelles.

Déontologie, Web et réseaux sociaux-numériques

Pour satisfaire aux exigences d'instantanéité d'Internet, les étudiant-es ont la sensation de devoir travailler toujours plus vite, et de devoir mettre de côté le socle normatif de la déontologie pour répondre à ces exigences de rapidité. En effet, Internet a provoqué une accélération globale de la temporalité des médias (à la fois pour la récolte et la diffusion de l'information), conduisant les journalistes à être de plus en plus rapides dans l'exécution de leurs tâches, quitte à sacrifier, parfois, la déontologie pour pouvoir suivre ces nouvelles contraintes temporelles.

“En web, on ne répond pas à pleins de règles, parce que ce sont des articles tellement rapides, enfin j'ai vu... Et parfois ce sont de bons journalistes qui font ça ! il y avait eu une petite affaire à [ville], ça avait fait le buzz, c'était une mère de famille qui accusait une chauffeuse Uber de racisme etc., parce qu'elle l'avait éjectée de sa voiture. Et cette journaliste-là a fait ce sujet seulement avec le témoignage Twitter et téléphonique de la personne qui se plaignait de la chauffeuse, mais elle n'avait pas appelé Uber, donc il y avait un gros problème dès le début, et il y avait plein de choses comme ça. (...) c'est grave si ce n'est plus adapté [la déontologie] en effet pour les conditions et je suis en train de m'interroger dessus, c'est peut-être le cas. Sur le web, quand on a 4 articles par jour...” (FG6)

Certains manquements délibérés à la déontologie sont même identifiés comme pouvant servir les objectifs du journalisme numérique et de la “dictature du clic”(FG5).

Une inquiétude ressort particulièrement des discours des étudiant·es interrogé·es, qui identifient le problème non pas au niveau des normes déontologiques, mais au niveau de ces objectifs d'instantanéité et de sensationnalisme.

“Ce sont ces pratiques-là qui ne vont pas du tout, qui sont rapides où il faut faire le buzz etc., et c'est ça qui ne va pas. (...) Bah oui, c'est ça qui ne va pas, ce n'est pas la déontologie qui ne va pas. C'est la pratique, et en plus c'est une pratique qui n'a même pas le temps de se poser ce genre de question.” (FG6)

D'autres répondant·es invoquent la nécessité de mieux appliquer la déontologie aux supports journalistiques sur le web, ce qui n'empêcherait pas “d'avoir de bons résultats sur le numérique” (FG7), en affirmant la possible conciliation des pratiques du Web et du socle normatif qui encadre ces dernières (FG7). Cependant, certain·es prônent une ré-adaptation (FG3), une réactualisation des règles déontologiques au regard de ces nouveaux enjeux.

“Mais de toute façon la numérisation a tellement transformé la profession que forcément il faut qu'il y ait des textes qui viennent aussi encadrer tout ça. Je ne sais pas si j'ai des exemples très concrets mais forcément qu'internet, ça a tout changé, et que le numérique, ça a tout changé, et qu'il faudrait... Je n'ai pas assez en tête les textes, là, pour vous dire : « ça, par exemple, c'est déconnant ». Mais, ce qui est sûr c'est que on ne travaille plus... Ce métier n'est plus le même, quoi, et donc forcément il faut que ça se réajuste, quoi, c'est ça.” (FG5)

Les étudiant·es produisent aussi une réflexion spécifique sur les relations entre journalisme, déontologie et réseaux sociaux. En effet, des interrogations ont été soulevées quant à la prise de position personnelle des journalistes sur leurs propres réseaux sociaux (en particulier Twitter), ce qui pourrait alimenter la confusion entre discours journalistiques et opinions personnelles des journalistes (notamment auprès des personnes sceptiques vis-à-vis des médias et de leur honnêteté).

“Et au final je me suis dit cette espèce d'immédiateté qui est sur Twitter... Parce que oui il y a des journalistes sur Twitter qui s'affranchissent complètement des règles déontologiques quand ils tweetent, et ça sert aussi à faire cette distinction...” (FG1)

La présence des journalistes sur les réseaux sociaux questionne aussi la frontière entre le monde du journalisme et l'univers de l'influence.

“Je m'intéresse au journalisme de mode, je pense pas que je ferais ça, mais il y a notamment un journaliste que j'aime beaucoup, qui est aussi un peu influenceur, et il est de plus en plus influenceur et de moins en moins journaliste.” (FG1)

Au-delà de la présence et des usages personnels des réseaux sociaux par les journalistes professionnel·les, les étudiant·es s'interrogent également quant à la responsabilité des réseaux sociaux relative aux questions déontologiques. Qu'il s'agisse de la suppression du compte

Twitter de Donald Trump (FG1) ou du blocage d'autres contenus pouvant être jugés choquants, les répondant-es réfléchissent à l'appropriation de la déontologie journalistique par les plateformes et plus particulièrement les réseaux sociaux.

Ces nouveaux supports semblent, en plus de soulever des questions déontologiques, contraindre et alourdir les tâches qui incombent déjà aux étudiant-es stagiaires. Les répondant-es voient leurs rédactions leur imposer d'être de plus en plus polyvalent-es et rapides. Ces dernier-es décrivent, de fait, un environnement de plus en plus précarisé qui empêche parfois de respecter la déontologie dans le cadre de leurs pratiques quotidiennes.

L'intensification du rythme de travail et la précarisation de la profession

L'intensification du rythme de travail conduit les étudiant-es à avoir la sensation parfois de bâcler leur travail, alors même que les chartes de déontologie exigent des médias de proposer des conditions de travail permettant aux journalistes d'exercer leur profession dans le respect des normes déontologiques.

“Pour faire du bon travail, il faut aussi pouvoir le faire dans de bonnes conditions et à un moment, quand on commence à avoir des journées avec une telle amplitude, et qu'on a un sentiment de tête dans le guidon. On n'a plus aucun recul, il y a certains papiers que j'ai l'impression d'avoir mal fait, mais parce que j'étais à bout. Physiquement, j'étais à bout. Je n'en pouvais plus, et donc là on oublie... On ne va peut-être pas oublier d'aller chercher le contradictoire, mais on va être beaucoup moins carré dans notre travail, et là pour moi, ça pose un vrai problème dans la production, dans la qualité de travail, dans la légitimité que l'on a vis-à-vis de notre public, c'est tout ça. Tout ça fait extrêmement système, la déontologie c'est une arme aussi à avancer par rapport au code du travail, à nos droits.” (FG5)

Les étudiant-es pointent également du doigt l'injonction à la polyvalence et son impact sur leur mobilisation de la déontologie dans leur pratique professionnelle. Cette injonction provient de la réduction des effectifs et des moyens alloués aux rédactions.

“On est de moins en moins nombreux et on doit tous savoir tout faire et un moment il y a clairement une question budgétaire derrière ce côté multitâches aussi. Ça c'est sûr que l'on fait de tout, et moi les anciens photographes me l'ont dit, les éditeurs me l'ont dit : restriction du personnel = pressurisation de ceux qui restent.” (FG5)

Les enjeux spécifiques du Web et de la précarisation globale de la profession journalistique entravent donc le recours des étudiant-es à la déontologie. Les récents mouvements sociaux en France, comme le mouvement des Gilets jaunes ou, plus récemment, des anti-pass sanitaire, ont également marqué leurs expériences professionnelles et nourri leurs réflexions déontologiques.

Le contexte global de défiance et de méfiance envers les médias... un enjeu déontologique ?

Le caractère récent des expériences journalistiques des étudiant.es a contribué à les confronter très tôt, dans leur parcours professionnel, à la couverture médiatique de mouvements sociaux marqués par une forte tendance au scepticisme envers les médias. Les répondant.es ont également eu à travailler autour de la crise sanitaire qui, elle aussi, a alimenté la défiance générale envers la presse.

De ce fait, la couverture de ces sujets a été délicate pour certain.es qui ont subi des insultes, voire des menaces (FG3). De plus, le fait que le journalisme soit “*passé à la loupe*” (FG3) depuis la recrudescence de la crise de confiance des publics (associée aux mouvements des Gilets jaunes en particulier) envers la profession journalistique et les médias rend plus prégnants les enjeux déontologiques. Les étudiant.es ont ainsi été amené.es à s’interroger particulièrement sur l’apport de la parole contradictoire dans les contenus journalistiques, mais aussi sur l’objectivité et la neutralité des journalistes face à des opinions qu’ils·elles ne partagent pas, à propos de sujets sociaux clivants dans le débat public.

“Je ne voulais pas décrédibiliser ce mouvement [anti-pass sanitaire] dès le départ, mais on est aussi là pour rendre compte de la réalité, et du coup j’ai fait le choix de mettre en avant ces arguments-là qui sont irrationnels [...] parce que c’est mon rôle aussi, de montrer cette réalité-là, qu’il y avait des complotistes. Et je trouve que parfois on les masque, on les masque de ce côté-là, on ne montre juste que les arguments rationnels et on ne montre pas qu’il y a une grosse partie qui est violente, qui sont complotistes. Et c’était tout le problème de ce traitement-là.” (FG6)

CONCLUSION

La déontologie comme reflet du journalisme en 2021

Tout comme dans le cas de la Belgique francophone, le rapport que les étudiant-es en journalisme français nouent avec la déontologie est double et, d'une certaine manière, paradoxal. D'un côté, ils et elles la considèrent de manière abstraite et en offrent des définitions assez floues, entretenant des confusions avec l'éthique et le droit; de l'autre, ils et elles sont prompts à l'incarner de manière très concrète dans leurs expériences de terrain et à la convoquer pour émettre des jugements sur les pratiques journalistiques. Mais même appliquée concrètement, la déontologie et les interactions qu'elle implique - avec les pairs, les sources et le public - ne sont que rarement dénuées de tensions, voire de problèmes.

La déontologie est ainsi définie comme un ensemble de règles qui constituent un cadre normatif qui comporte de nombreuses restrictions (ce qu'il ne faut pas faire) mais qui leur permet aussi d'exercer le journalisme dans un cadre rassurant, voire protecteur (comment *bien* faire). Elle donne lieu à de nombreux questionnements et à des ajustements nécessaires entre la théorie et la pratique, à travers des négociations avec soi-même et avec les autres. Souvent, ces négociations ont lieu dans le cadre de tensions plus ou moins fortes autour de certaines thématiques comme les caractéristiques propres des médias d'exercice, leur statut de stagiaire ou la frontière poreuse entre journalisme et communication.

Globalement, ils et elles se sentent peu confiant-es sur la déontologie et ressentent déjà fortement la pression des conditions de travail de la pratique journalistique, qui va à l'encontre de la bonne application de la déontologie selon elles et eux. Les représentations de la déontologie sont celles d'un idéal théorique vers lequel tendre, mais bien souvent inatteignable en pratique. Ils et elles expriment ainsi une vision assez désabusée et désenchantée de la déontologie, et du journalisme de manière plus générale, qui reflète d'une certaine manière une forme d'intériorisation des discours sur leur future précarité professionnelle. La déontologie devient alors un moyen de parler du métier de journaliste en général et de ses problèmes en particulier (conditions de travail, sexisme, discriminations), sans que cela n'ait forcément de lien direct avec elle.

Par ailleurs, les événements récents qui ont agité l'actualité française ces deux dernières années (Gilets jaunes, crise sanitaire, mouvements *anti-vax* et *anti-pass*) et qui ont impacté la perception des médias par les publics remettent sur le devant de la scène les questionnements et enjeux déontologiques. Ils ont accompagné les premières expériences journalistiques de ces journalistes en formation et, en plus d'apporter un éclairage particulier sur les normes déontologiques et leur mobilisation, peuvent expliquer, d'une certaine manière, leurs réserves quant au futur de la profession.

LES AUTEUR·ES

Alexia Cappuccio

Alexia Cappuccio est doctorante en sciences de l'information et de la communication à Aix-Marseille Université, au sein de l'Institut Méditerranéen des Sciences de l'Information et de la Communication (IMSIC). Ses travaux portent sur les journalistes de la radio publique française, leurs identités, discours, et pratiques professionnelles, qu'elle étudie dans le cadre de leur environnement de travail spécifique. Elle s'intéresse également à l'information journalistique produite dans ce même cadre et à la qualité de cette dernière.

Mail : alexia.cappuccio@univ-amu.fr

Catherine Quiroga

Catherine Quiroga est doctorante en sciences de l'information de la communication à l'Université Paul Sabatier de Toulouse. Elle est rattachée au Laboratoire d'Études et de Recherches Appliquées en Sciences Sociales (LERASS) et au Centre d'Étude et de Recherche Travail Organisation Pouvoir (CERTOP). Ses travaux portent sur les processus socio-discursifs et sociotechniques de production et de mise en circulation de l'information journalistique à l'échelle locale. Elle étudie lesdits processus à travers le prisme des controverses environnementales et politiques.

Mail : catherine.quiroga-cortes@univ-tlse3.fr

Florian Tixier

Florian Tixier est maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'Université Bordeaux Montaigne (laboratoire MICA, EA4426). Il est responsable pédagogique du Master 1 au sein de l'IJBA où il enseigne le journalisme. Ses recherches portent sur les identités et les pratiques journalistiques, la sociologie des médias, l'information européenne et les questions liées à l'engagement. Il fait également partie du Groupe de Recherche sur l'Union européenne (GrUE) dans lequel il est co-responsable de la rubrique « L'Europe en réflexion », et il est membre du laboratoire ReSIC de l'Université libre de Bruxelles et du laboratoire interuniversitaire LaPIJ.

Mail : Florian.Tixier@ijba.u-bordeaux-montaigne.fr

Ce rapport de recherche a été réalisé dans le cadre d'une étude comparative entre 4 pays européens (Belgique, Espagne, France et Hongrie) avec le soutien de l'Alliance of Independent Press Councils of Europe (AIPCE).



Cette recherche a été menée avec le soutien financier de la Commission européenne à travers le projet *Media Councils in the Digital Age* de la DG Connect.

